

mercredi 21 novembre 2007  
volume 10, numéro 47  
ISSN 1492-0670

## Dans ce numéro

### 1 Lois municipales modifiées

Règlements municipaux  
modifiés

Gazette officielle du  
Québec, Partie 2, fascicule  
n° 47 du 21 novembre 2007

### 2 Gazette officielle du Québec, Partie 1, fascicule n° 46 du 17 novembre 2007

Gaudet Éditeur ltée  
5278, rue Nantel  
Saint-Hubert (Québec) J3Y 9A7  
514/893-2526 (téléphone)  
1-800/481-8702 (no sans frais)  
514/893-0244 (télécopieur)  
[info@gaudet.qc.ca](mailto:info@gaudet.qc.ca)  
<http://www.gaudet.qc.ca/>

# La veille municipale



**GAUDET**  
ÉDITEUR LTÉE

Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant **ACCÈS LÉGAL**<sup>md</sup> : la bibliothèque législative **la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale**. Bon travail!

*Jules Édouard Gaudet, avocat  
directeur général*

## Lois municipales modifiées

*Aucune modification cette semaine.*

## Règlements municipaux modifiés

*Règlement sur la table des indemnités de remplacement du revenu payables en vertu de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles et des indemnités payables en vertu de la Loi sur les accidents du travail pour l'année 2008, [R.R.Q., c. A-3.001, Décision du 15-11-07, (2007) 139 G.O. 2, 4570], nouveau.*

*Règlement sur la table des revenus bruts annuels d'emplois convenables pour l'année 2008, [R.R.Q., c. A-3.001, r. 3.1], nouveau.*

## Gazette officielle du Québec, Partie 2, fascicule n° 47 du 21 novembre 2007

### DÉCISIONS

*Directeur général des élections —  
Décision en vertu des pouvoirs qui lui  
sont conférés par l'article 90.5 de la Loi*

*sur les élections et les référendums dans  
les municipalités relativement à  
l'identification des électeurs lors de  
l'élection partielle dans la Ville de  
Québec.*

Décision de 2007, (2007) 139 G.O. 2, 4721.

*Directeur général des élections —  
Décision en vertu des pouvoirs qui lui  
sont conférés par l'article 90.5 de la Loi  
sur les élections et les référendums dans  
les municipalités relativement à une  
déclaration de candidature lors de  
l'élection partielle dans la Ville de  
Québec.*

Décision de 2007, (2007) 139 G.O. 2, 4722.

*Directeur général des élections —  
Décision en vertu des pouvoirs qui lui  
sont conférés par l'article 90.5 de la Loi  
sur les élections et les référendums dans  
les municipalités relativement au vote  
itinérant lors de l'élection partielle dans  
la Ville de Québec.*

Décision de 2007, (2007) 139 G.O. 2, 4722.

### DÉCRETS ADMINISTRATIFS

*Engagement à contrat de monsieur  
Marc Croteau comme sous-ministre  
adjoint au ministère des Affaires  
municipales et des Régions.*

D. 936-2007 du 24-10-07, (2007) 139 G.O. 2,  
4727.

*Location de terrains et octroi de droits  
du domaine de l'État requis pour le  
maintien et l'utilisation d'un barrage  
pour l'emmagasinement des eaux du lac  
Corbeil et la requête de l'Association  
des propriétaires des lacs Cook et  
Corbeil (A.P.L.C.C.) inc. relativement à  
l'approbation des plans et devis du*

*projet de reconstruction d'un barrage  
situé à l'exutoire du lac Corbeil.*

D. 956-2007 du 24-10-07, (2007) 139 G.O. 2,  
4756.

## **ARRÊTÉS MINISTÉRIELS**

*Élargissement du territoire  
d'application du programme général  
d'aide financière lors de sinistres mis en  
oeuvre relativement aux pluies  
abondantes survenues le 4 novembre  
2007, dans des municipalités du  
Québec.*

A.M. 0059-2007 du 08-11-07, (2007) 139 G.O.  
2, 4761.

## **Gazette officielle du Québec, Partie 1, fascicule n° 46 du 17 novembre 2007**

### **AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME, LOI SUR L'...**

MRC DE LA VALLÉE-DU-  
RICHELIEU (*Prolongation de délai  
pour permettre de remplacer un  
règlement de contrôle intérimaire*).

Avis, (2007) 139 G.O. 1, 1013.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-  
VALENTIN (*Prolongation de délai  
pour permettre d'adopter un document  
visé*).

Avis, (2007) 139 G.O. 1, 1013.

MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE  
POINTE-FORTUNE (*Prolongation de  
délai pour permettre d'adopter un  
document visé*).

Avis, (2007) 139 G.O. 1, 1013.